

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL



EQUIPE NATIONALE FEMININE (J.O Pékin Août 2008)

GUIDE NATIONAL SAISON 2008/2009



EQUIPE NATIONALE MASCULINE (TQ. J.O Tokyo Juin 2008)

FAVB: CNOSAOS, rue Ahmed Ouaked BP: 11- DelyBrahim
Tél: 021791878-021921144-Fax:021921150 : www.afvb.org- Email: favb2004@yahoo.fr

SOMMAIRE

- Préambule	03
- Objectifs 2008/2009	04
- Carte nationale et découpage géographique	05
- Plan de Formation pour la Saison 2008/2009	06
- Compétitions organisées, par palier	07
- Calendrier général des compétitions saison 2008/2009	08
- Règlement sportif de la nationale Une 'A' - S/H	11
- Calendrier des compétitions de la nationale Une 'A' - S/H	13
- Règlement sportif de la nationale Une 'B' - S/H	15
- Calendrier des compétitions de la Nationale une 'B' - S/H	16
- Règlement sportif de la nationale Une 'A' - S/D	17
- Calendrier des compétitions de la Nationale Une 'A' - S/D	18
- Règlement sportif de la nationale Une 'B' - S/D	20
- Calendrier des compétitions de la nationale Une 'B' - S/D	22
- Règlement du championnat National Division Deux S/H	23
- Répartition des poules	24
- Règlement du championnat National Promotionnel - S/D	25
- Répartition des poules du championnat National Promotionnel - S/D	26
- Règlement sportif de la Coupe d'Algérie Toutes Catégories	28
- Catégories d'âge et hauteurs du filet	29
- Règlement sportif des tournois d'accession seniors hommes et dames	31
- Règlement sportif du challenge national des jeunes catégories	32
- Quota des qualifiés aux tours régionaux coupe d'Algérie et challenge national et national promotionnel.	33
- Règlement sportif du Challenge National Promotionnel jeunes catégories.	35
- Prospection, Détection et Sélection Des Jeunes Talents	37
- Règlement sportif du Mini Volley.	39
- Calendrier des compétitions internationales	40
- Calendrier administratif	41
- Barème financier	42
- Annuaire des ligues	44
- Annuaire des associations de la Nationale Une A et B	45
- Informations utiles	46

PREAMBULE

Les années 2007 et 2008 ont été riches en événements et certainement les meilleurs du Volleyball National.

Après les performances des 9^{ème} Jeux Africains d'Alger 2007, nos Equipes Nationales Seniors Hommes et Dames ont assuré des résultats plus que positif durant l'année 2008. La qualification historique des Seniors Dames aux Jeux Olympiques de Pékin et la brillante participation des Seniors Hommes aux tournois qualificatifs des Jeux Olympiques, avec là aussi des victoires qui augurent d'un avenir très prometteur pour penser à un niveau intermédiaire que cette équipe peut atteindre.

Un grand bravo pour les athlètes, les staffs technique et à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de nos objectifs.

P/Le Bureau Exécutif

Le Président de la FAVB

H.GOUGAM

OBJECTIFS 2008 - 2009

I) Objectifs généraux :

- Le maintien de notre statut de Fédération d'utilité publique et d'intérêt général.
- Qualifications des Seniors Hommes et Dames aux Championnats du Monde 2010.
- Championnats d'Afrique des Nations Seniors Hommes et Dames 2009.
- Les perspectives de la mise en place de nouvelles formes de gestion pour répondre aux exigences de la performance pour la division nationale.
- La prise en charge du Beach Volley.

II) Objectifs spécifiques :

Catégories jeunes :

- Organisation de championnats viables avec des confrontations d'un meilleur niveau
- Augmenter la charge compétitive et formation en jeune catégorie.
- Création d'une meilleure activité aux endroits où elle est réduite ou inexistante.
- Orienter l'activité vers le secteur scolaire avec l'intégration du Mini volley.
- Mise en place d'un système de prospection permanente.
- Redynamisation du VolleyBall féminin à la base.
- Le développement du VolleyBall à l'extrême Sud.
- Le développement du Beach Volley

Catégorie Seniors :

- La préparation de la transition en assurant le maintien des acquis du niveau de pratique actuel et préparer les associations à répondre aux exigences du cahier de charges.
- L'orientation et la maîtrise de l'activité, conformément aux objectifs de la FAVB pour assurer un développement durable.
- Répondre aux exigences des objectifs généraux et spécifiques en direction des jeunes catégories.
- Assurer un retour progressif d'une activité plus attractif à la base.
- Le développement du VolleyBall à l'extrême sud.
- Dynamiser le VolleyBall féminin dans le secteur universitaire.
- Répondre aux exigences réglementaires pour les adhésions et engagements.

Carte Nationale Découpage Géographique des Ligues

Ligues de VolleyBall pôle	Wilayas rattachées
TAMANRASSET	
ILLIZI	
GHARDAÏA	OUARGLA
LAGHOUAT	EL BAYADH
	DJELFA
ORAN	MASCARA
	SAIDA
	RELIZANE
	TIARET
	SIDI BELLABES
	TLEMCEM
	MOSTAGANEM
BLIDA	CHLEF
	MEDEA
	TIPAZA
ALGER	
TIZI-OUZOU	BOUMERDES
	BOUIRA
BEJAIA	JIJEL
SETIF	BORDJ BOU ARRIVEDJ
	M'SILA
CONSTANTINE	SOUKH AHRAS
	MILA
	SKIKDA
	ANNABA
	GUELMA
BATNA	EL OUED
	OUM EL BOUAGHI
	BISKRA

Plan de Formation pour la Saison Sportive 2008/2009

Nature de l'opération	Type d'encadrement	Dates	Lieux	Durée du stage
Journée de formation pour les cadres de la DTN et Entraîneurs Nationaux	Expert étranger	Du 07 au 09/10/2008	Alger	03 jours
Stage de recyclage des entraîneurs	Expert étranger	Octobre/ Novembre 2008	Alger	02 jours
Journée pédagogique pour les écoles de volley	National	Janvier 2009	En fonction des lieux géographiques des ligues	02 journées par ligue pôle
Stage de formation entraîneurs 3ème regroupement à temps partiel (1ère promo)	Niveau I national	Du 17 ^{er} au 31/01/2009	Alger	15 jours
Stage de formation entraîneurs 1 ^{er} regroupement à temps partiel (2ème promo)	Niveau I national	Du 1 ^{er} au 15/02/2009	INFS/STS	15 jours
Stage de formation entraîneurs 4eme regroupement à temps partiel (1ere promo)	Niveau I national	Du 16 au 29/03/2009	Alger	15 jours
Stage de recyclage pour les entraîneurs des jeunes catégories	Expert étranger	20 au 24/03/09	Alger Sétif	04 jours
Journée pédagogique pour les écoles de volley	National	Fin Avril	En fonction des lieux géographiques des ligues	02 journées par pole
Stage de formation arbitres de beach-volley	National	Fin Mai	Alger ou Jijel	04 jours
Stage de formation entraîneurs 2ème regroupement à temps partiel (2ème promo)	Niveau I national	Du 1 ^{er} au 15 Juin 09	Alger	15 jours
Stage de formation d'entraîneurs de Beach-volley	Expert étranger	20 au 24/06/09	Alger ou Jijel	04 jours
Stage de formation d'entraîneurs	Niveau 1 international	Fin Juin 2009	Tunis	13 jours
Stage de formation d'entraîneurs	Niveau 2 international	Juillet 2009	Tunis	13 jours
Stage de recyclage des entraîneurs	Expert étranger	Fin Septembre 2009	Alger	04 jours
Stage de formation entraîneurs 3ème regroupement à temps partiel (2ème promo)	Niveau 1 national	Octobre 2009	Alger	15 jours
Stage de recyclage des arbitres fédéraux et internationaux	International	Octobre 2009	Alger	03 jours
Stage de formation entraîneurs 4ème regroupement à temps (2ème promo partiel)	Niveau 1 national	Fin décembre 2009 ou début janvier 2010	Alger	15 jours

COMPETITIONS ORGANISEES PAR PALIER

Ligue de wilaya :

- Challenge national (Minimes - Cadets - Juniors) du 01/10/2008 au 19/03/2009.
- Challenge national promotionnel (Minimes - Cadets - Juniors) du 02/04 au 02/05/2009.
- Jeux éducatifs pour les écoles, une fois par trimestre.
- Mini volley pour les écoles et les benjamins, sous forme de tournoi de 2vs2 à 6vs6, sur un minimum de (05) cinq terrains avec au minimum de (08) huit tournois pour la saison sportive.
- Coupe d'Algérie phase wilaya jeunes catégories
- Coupe de la Ligue.
- Le championnat national Division deux (II) Seniors Hommes.
- Inter sélections clubs et/ou ligues jumelées.
- Beach volley.

Ligues Régionales :

- Challenge National (Minimes- Cadets- Juniors), sous forme étalée du 03/04 au 01/05/2009.
- Challenge national promotionnel (Minimes - Cadets - Juniors), sous forme de tournoi les 14 et 15/05/2009.
- Coupe d'Algérie, phase régionale catégorie jeunes
- Inter sélections Wilaya Pôles.
- Inter Poules Divisions Deux Seniors Hommes, qualificatif au tournoi d'accession 2009.

Fédération :

- Championnat national Une A, Seniors Hommes
- Championnat national Une B, Seniors Hommes
- Championnat national Une A, Seniors Dames
- Championnat national Une B, Seniors Dames
- Tournoi d'accession, Seniors Hommes 21 - 22/05/2009
- Tournoi d'accession, Seniors Dames et National promotionnel Dames 28 - 29/05/2009
- Inter régions challenge national 14 - 15/05/2009
- Challenge national, jeune 02 - 03/07/2009
- Inter région challenge national promotionnel 28 - 29/05/2009
- Challenge national promotionnel 02 - 03/07/2009
- Tours nationaux de coupe d'Algérie
- Sahara Volley Décembre 2009
- Beach Volley, Juin - juillet - août 2009 : 9 tournois ; le choix des ligues organisatrices se fera sur la base du cahier des charges.
- Inter sélection des régions/Pôles : 16 - 17/07/2009

L'organisation du championnat féminin universitaire se fera en poule de wilaya ou régionale en tenant compte du recensement des équipes engagées.

Calendrier 2008/2009

Mois	Journées	Inters Sélections			Challenge National			Challenge promotionnel			Championnat S/H		Championnat S/D			Coupe D'Algérie		Cht Nat2	Cht Univ	Mini volley	Beach Volley
		W	R	N	W	R	N	W	R	N	A	B	A	B	P	S	J	S/H	S/D		
Octobre	02-03				X																
	09-10				X							1									
	16-17											2	1								
	23-24											3	2								
	30-31											4	3								
Novembre	Lun 03										1										
	06-07										2	5									
	13-14										3		4								
	Lun 17										4										
	20-21										5	6									
	27-28										6		5							X	
Décembre	Lun 01										7				1						
	04-05										8	1/16	6			1/16					
	09				A	I	D		E	L		A	D	H	A						
	11-12														2						
	18-19										7	7	1								
	Lun 22										8				3						
Janvier	25-26	X										9	2							X	
	01-02										9	10	3								
	08-09										10	11	8	4							
	15-16														4	1/8					
	Lun 19														5						
	22-23										1	12	5								
Février	29-30										2	13	6							X	
	Lun 02										3				6						
	05-06										4		9	7							
	12-13											14	10	8							
	19-20											15	11	9							
Mars	26-27											16			7	1/4	1/4			X	
	05-06										5		12	10							
	12-13										6	17			8						
	Lun 16										7				9						
	19-20										8		13	1							
Avril	26-27		X									18	2			1/2				X	
	02-03										9		14	3			1/2				
	09-10										10	19			10						
	16-17											20			11	F.D					
	23-24											21	4								
Mai	30												5			F.H				X	
	01										22			12							
	07-08												6				F	IP			
	14-15						I R		X					13						X	
	21-22													14				T.Ac H D			
Juin	28-29									IR											
	04-05																				
	11-12																				
	18-19																				1
Juillet	25-26																				2
	02-03						X			X											3
	09-10																				4
	16-17			X																	5
	23-24																				6
	30-31																				7
Août	06-07																				8
	13-14																				9
	20-21																				

Légendes : W : wilaya - R : Régional - N : Nationale.
P : Promotionnel - S : seniors - J : jeunes IR : inter région

REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE « A » SENIORS HOMMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée «Nationale Une (A) Seniors Hommes» est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : La nationale Une (A) est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans, administratif (cahier de charges) et financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et, dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3 : La nationale Une (A) regroupe dix (10) équipes réparties en deux poules de cinq (05) équipes chacune, selon la situation géographique et le classement de la précédente saison.

ARTICLE 4 : L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de Berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

ARTICLE 5 : Les deux (02) poules sont constituées comme suit :

POULE CENTRE OUEST	POULE CENTRE EST
1. G.S PETROLIERS	1. MB BEJAIA
2. PO CHLEF	2. NR BORDJ BOU ARREIRIDJ
3. USM BLIDA	3. ETOILE SPORTIVE SETIFIENNE
4. ES BETHIOUA	4. ITR SETIF
5. RC M'SILA	5. OEL KSEUR

ARTICLE 6 : Le championnat se déroulera comme suit :

1^{ère} phase : Chaque poule disputera un championnat en aller retour. Un classement de la 1^{ère} à 5^{ème} place sera établi à la fin de cette phase.

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place des deux poules composeront lors de la 2^{ème} phase, la poule qui disputera le titre. L'ordre des rencontres sera établi selon le classement de la 1^{ère} phase de poules le meilleur 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.
- Les équipes classées de la 4^{ème} à la 5^{ème} place des deux poules composeront lors de la 2^{ème} phase, la poule concernée par la relégation. L'ordre des rencontres sera établi selon le classement de la 1^{ère} phase de poules le meilleur 4^{ème} et 5^{ème}.

2^{ème} phase :

- Pour le titre : Elle se disputera en aller - retour (10 journées), à l'issue de laquelle le Champion d'Algérie sera désigné, titre qualificatif au Championnat d'Afrique des Clubs Champions.
- Pour la relégation : Elle se disputera en aller - retour (06 journées), à l'issue de laquelle les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} seront reléguées en Nationale Une 'B' et reste tributaire de la satisfaction aux exigences du cahier des charges pour la saison 2009-2010.

ARTICLE 7 : le classement est établi de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait : 0 point.

ARTICLE 8 : En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du meilleur classement de la phase précédente
- Du set avérage général quotient
- Du point avérage général «
- Du set avérage particulier «
- Du point avérage particulier «

ARTICLE 9 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation
- Ramasseurs de balles, à la charge de l'équipe recevante.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise, fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Deux (2) drapeaux de juges de lignes fournis par l'équipe recevante.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.

ARTICLE 10 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 11 : Les équipes de cette division sont tenues de participer au Championnat et tournois de leur wilaya en école et Benjamins garçons et filles, Minimes, Cadets et Juniors garçons.

Chaque forfait, dans le challenge national wilaya ou régional sera sanctionné par la perte d'un point au classement du championnat national Une A.

La ligue organisatrice doit informer immédiatement par fax et lettre recommandée la FAVB après homologation définitif du forfait enregistré.

ARTICLE 12 : L'inexistence des jeunes catégories dans le Championnat de Wilaya (conformément aux règlements généraux de la FAVB), un forfait général ou un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte du Titre, du Maintien dans la Division concernée, ou le droit de Qualification à une phase, en plus des sanctions prévues par la réglementation.

La ligue organisatrice doit informer immédiatement par fax et lettre recommandée la FAVB après homologation définitif du forfait général ou de l'abandon.

ARTICLE 13 : Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande (6 jours avant la rencontre) et un avis de virement de 3.000,00DA au compte de la FAVB.

ARTICLE 14 : Tout problème de transmission des fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 15 : Les clubs doivent s'acquitter des amendes après chaque fin de phase et avant d'entamer la suivante, faute de quoi il sera fait application de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 : Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserve ni restriction le présent règlement.

ARTICLE 17: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la FAVB (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc de remplaçants et dans l'aire de jeu c/à l'article 10 du Guide National et porter sur la feuille de match.

CALENDRIER NATIONALE UNE « A » SENIORS HOMMES

1^{ère} phase :

Poule Centre Est

Aller Journées	Rencontres			Retour Journées
1 ^{ère} Lun 03/11/2008	NRBBA - OEK	EtSS - ITRS	MBBJ Exempt	6 ^{ème} 27/11/2008
2 ^{ème} 06/11/2008	OEK - EtSS	MBBJ - NRBBA	ITRS Exempt	7 ^{ème} Lun 01/12/2008
3 ^{ème} 13/11/2008	EtSS - MBBJ	ITRS - OEK	NRBBA Exempt	8 ^{ème} 04/12/2008
4 ^{ème} Lun 17/11/2008	MBBJ - ITRS	NRBBA - EtSS	OEK Exempt	9 ^{ème} 01/01/2009
5 ^{ème} 20/11/2008	ITRS - NRBBA	OEK - MBBJ	EtSS Exempt	10 ^{ème} 08/01/2009

Poule Centre Ouest

Aller Journées	Rencontres			Retour Journées
1 ^{ère} Lun 03/11/2008	POC - RCM	USMB - ESB	GSP Exempt	6 ^{ème} 27/11/2008
2 ^{ème} 06/11/2008	RCM - USMB	GSP - POC	ESB Exempt	7 ^{ème} Lun 01/12/2008
3 ^{ème} 13/11/2008	USMB - GSP	ESB - RCM	POC Exempt	8 ^{ème} 04/12/2008
4 ^{ème} Lun 17/11/2008	GSP - ESB	POC - USMB	RCM Exempt	9 ^{ème} 01/01/2009
5 ^{ème} 20/11/2008	ESB - POC	RCM - GSP	USMB Exempt	10 ^{ème} 08/01/2009

2^{ème} Phase :

Titre

Aller Journées	Rencontres			Retour Journées
1 ^{ère} 22/01/2009	1 - 6	2 - 5	3 - 4	6 ^{ème} 12/03/2009
2 ^{ème} 29/01/2009	6 - 4	5 - 3	1 - 2	7 ^{ème} Lun 16/03/2009
3 ^{ème} Lun 02/02/2009	2 - 6	3 - 1	4 - 5	8 ^{ème} 19/03/2009
4 ^{ème} 05/02/2009	6 - 5	1 - 4	2 - 3	9 ^{ème} 02/04/2009
5 ^{ème} 05/03/2009	3 - 6	4 - 2	5 - 1	10 ^{ème} 09/04/2009

Relégation

Aller Journées	Rencontres		Retour Journées
1 ^{ère} 29/01/2009	1 - 4	2 - 3	4 ^{ème} Lun 16/03/2009
2 ^{ème} 05/02/2009	4 - 2	3 - 1	5 ^{ème} 02/04/2009
3 ^{ème} 05/03/2009	3 - 4	1 - 2	6 ^{ème} 09/04/2009

REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE « B » SENIORS HOMMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée «Nationale Une (B) SENIORS HOMMES» est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : La nationale Une (B) est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans, administratif et financier, (cahier des charges) vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3 : La Nationale Une (B) regroupe douze (12) équipes réparties sur une (01) seule poule.

ARTICLE 4 : L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de Berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

ARTICLE 5 : La Nationale Une ' B' est constituée comme suit :

1. W.O.Rouiba
2. C.R.Ain.M'Lila
3. N.A. Hussein Dey
4. C.A.C. Constantine
5. O. Médéa
6. A.S.U.C R.I.J.A
7. J.M.Batna
8. O.C.M. Constantine
9. S.Ain Abassa
10. M.C.B. Laghouat
11. Jeunesse. Skikda
12. Entente. Sportive. Sètifiienne

ARTICLE 6 : Le championnat se déroulera sous forme étalée en aller et retour (22 journées). Le nombre d'équipes qui accèdent en division Nationale Une « A » est fixé à un maximum de deux (02). Leur accession reste tributaire des résultats sportifs et de la satisfaction des exigences du cahier des charges de la Nationale Une « A ». Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} rétrogradent en division deux (02)

ARTICLE 7 : Le classement est établi de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait : 0 point.

ARTICLE 8 : En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du classement de la saison précédente
- Du set avérage général quotient
- Du point avérage général « «
- Du set avérage particulier « «
- Du point avérage particulier « «

ARTICLE 9 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation
- Ramasseurs de balles, à la charge de l'équipe recevante
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.

ARTICLE 10 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint.
- Le Médecin agréé par la F .A.V.B
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 11 : Les équipes de cette division sont tenues de participer au Championnat de leur wilaya en catégories écoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors garçons. Chaque forfait dans le challenge national de wilaya ou régional entraînera le retrait d'un point au classement du championnat National Une B.

ARTICLE 12 : L'inexistence des jeunes catégories dans le Championnat de Wilaya (conformément aux règlements généraux de la FAVB), un forfait général ou un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte des droits au Maintien dans la Division concernée, ou le droit à l'accession, en plus des sanctions prévues par la réglementation.

La ligue organisatrice doit informer immédiatement par fax et lettre recommandée la FAVB, après homologation définitif du forfait général ou de l'abandon.

ARTICLE 13 : Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après l'envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf, en cas de force majeure. Un changement peut être autorisé, après une demande (6 jours avant la rencontre) et un avis de virement de 3.000,00DA au compte de la FAVB.

ARTICLE 14 : Tout problème de transmission des fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 15 : Les clubs doivent s'acquitter des amendes après chaque fin de phase et avant d'entamer la suivante, faute de quoi la réglementation en vigueur sera appliquée.

ARTICLE 16 : Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer, sans réserve ni restriction, le présent règlement.

ARTICLE 17: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la FAVB (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc de remplaçants et dans l'aire de jeu c/ à l'article 10 du Guide National et porter sur la feuille de match.

CALENDRIER DES COMPETITIONS

SENIORS HOMMES NATIONALE UNE 'B'

Aller Journées	R E N C O N T R E S						Retour Journées
1^{ère} 09-10 /10/08	WOR – EntSS	CRAM – JS	NAHD – MCBL	CACC – SAA	OM – OCMC	RIJA – JMB	12^{ème} 22- 23 /01/09
2^{ème} 16-17 /10/08	EntSS – JMB	OCMC – RIJA	SAA – OM	MCBL – CACC	JS – NAHD	WOR – CRAM	13^{ème} 29-30 /01/09
3^{ème} 23- 24 /10/08	CRAM – EntSS	NAHD – WOR	CACC – JS	OM – MCBL	RIJA – SAA	JMB – OCMC	14^{ème} 12-13 /02/09
4^{ème} 30-31 /10/08	EntSS – OCMC	SAA – JMB	MCBL – RIJA	JS – OM	WOR – CACC	CRAM – NAHD	15^{ème} 19-20 /02/09
5^{ème} 06-07 /11/08	NAHD – EntSS	CACC – CRAM	OM – WOR	RIJA – JS	JMB – MCBL	OCMC – SAA	16^{ème} 26-27 /02/09
6^{ème} 20-21 /11/08	EntSS - SAA	MCBL – OCMC	JS – JMB	WOR – RIJA	CRAM – OM	NAHD – CACC	17^{ème} 12-13 /03/09
7^{ème} 11-12 /12/08	CACC – EntSS	OM – NAHD	RIJA – CRAM	JMB – WOR	OCMC – JS	SAA – MCBL	18^{ème} 26-27 /03/09
8^{ème} 18-19 /12/08	EntSS – MCBL	JS – SAA	WOR – OCMC	CRAM – JMB	NAHD – RIJA	CACC – OM	19^{ème} 09-10 /04/09
9^{ème} 25-26 /12/08	OM – EntSS	RIJA – CACC	JMB – NAHD	OCMC – CRAM	SAA – WOR	MCBL – JS	20^{ème} 16-17 /04/09
10^{ème} 01-02 /01/09	EntSS – JS	WOR – MCBL	CRAM – SAA	NAHD – OCMC	CACC – JMB	OM – RIJA	21^{ème} 23-24 /04/09
11^{ème} 08-09 /01/09	RIJA – EntSS	JMB – OM	OCMC – CACC	SAA – NAHD	MCBL – CRAM	JS – WOR	22^{ème} 30/04-01 /05/09

REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE « A » SENIORS DAMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée «Nationale Une 'A' Seniors Dames» est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : La nationale Une 'A' est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratif et financier vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, leur engagement en nationale. Elle reste tributaire de l'engagement effectif des jeunes catégories notamment les écoles, Benjamins, Minimes, Cadettes filles conformément à l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3 : Cette compétition regroupe huit (8) équipes réparties en une poule unique.

ARTICLE 4 : L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table Berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente.

ARTICLE 5 : La poule est constituée de :

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| 1. G.S. Pétroliers | 5. Etoile.Sportive. Sétifienne |
| 2. N.C. Bejaia | 6. A.C .Tizi Ouzou |
| 3. A.S.W. Bejaia | 7. M.B. Bejaia |
| 4. G.S. Chlef | 8. A.S.U.C Constantine |

ARTICLE 6 : Le championnat se déroulera sous forme étalée en aller et retour de quatorze (14) journées. A l'issue de ce championnat, le champion d'Algérie sera qualifié au Championnat d'Afrique des Clubs Champions. L'équipe classée dernière rétrograde en Nationale Une 'B'.

ARTICLE 7 : Le classement est établi de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait ou pénalité : 0 point.

ARTICLE 8 : En cas d'égalité de points, il sera tenu compte par ordre :

- Du set avérage général quotient
- Du point avérage général quotient
- Du set avérage particulier quotient
- Du point avérage particulier quotient

ARTICLE 9 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ramasseurs de balles, à la charge de l'équipe recevante.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.

ARTICLE 10 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants.
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint .
- Le Médecin agréé par la F .A.V.B
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 11 : Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure. Un changement peut être autorisé, après une demande (6 jours avant la rencontre) et un avis de virement de 3.000,00 DA au compte de la FAVB.

ARTICLE 12 : Tout problème de transmission des fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 13 : Les clubs doivent s'acquitter des amendes après chaque fin de phase et avant d'entamer la suivante, faute de quoi l'application de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 : Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserve ni restriction le présent règlement.

ARTICLE 15: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la FAVB (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/f à l'article 10 du Guide National et porter sur la feuille de match.

CALENDRIER DES COMPETITIONS SENIORS DAMES NATIONALE UNE « A »

Aller Journée	R e n c o n t r e s				Retour Journée
1 ^{ère} 16-17/10/2008	GSP ASUC	NCBJ MBBJ	ASWBJ ACT	GSC Et SS	8 ^{ème} 08-09/01/2009
2 ^{ème} 23-24/10/2008	ASUC Et SS	ACT GSC	MBBJ ASWBJ	GSP NCBJ	9 ^{ème} 05-06/02/2009
3 ^{ème} 30-31/10/2008	NCBJ ASUC	ASWBJ GSP	GSC MBBJ	Et SS ACT	10 ^{ème} 12-13/02/2009
4 ^{ème} 13-14/11/2008	ASUC ACT	MBBJ Et SS	GSP GSC	NCBJ ASWBJ	11 ^{ème} 19-20/02/2009
5 ^{ème} 27-28/11/2008	ASWBJ ASUC	GSC NCBJ	Et SS GSP	ACT MBBJ	12 ^{ème} 05-06/03/2009
6 ^{ème} 04-05/12/2008	ASUC MBBJ	GSP ACT	NCBJ Et SS	ASWB GSC	13 ^{ème} 19-20/03/2009
7 ^{ème} 18-19/12/2008	GSC ASUC	Et SS ASWBJ	ACT NCBJ	MBBJ GSP	14 ^{ème} 02-03/04/2009

REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE 'B' SENIORS DAMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée Championnat National Une (B) Seniors Dames» est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : La nationale Une "B" est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans, administratif et financier vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées et engagées en écoles, Benjamins, Minimes, Cadettes filles conformément à l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3 : Cette compétition regroupe douze (12) équipes réparties en deux (02) poules de six (06) chacune, en tenant compte de la situation géographique et du classement de la précédente saison.

POULE CENTRE OUEST	POULE CENTRE EST
1. R.U BEN AKNOUN 2. N.R.C.ORAN 3. A.T.M.AIN TURK 4. A.S.U.C R.I.J.A 5. W.A.TLEMCEN 6. A.S.V.B U.S.M.BLIDA	1. SEDDOUK V.B 2. N.R. SAIDALI 3. J.S.AZZAZGA 4. J.S.C.MAATKAS 5. R.C.BEJAIA 6. C.A.FREHA

ARTICLE 4 : L'ordre de désignation des rencontres se fera selon la table de Berger, en prenant en considération le classement final de la saison précédente. Les équipes ayant accédées seront intégrées dans l'une des deux (02) poules en prenant en considération la situation géographique et le classement de la saison précédente

ARTICLE 5 : Le championnat se déroulera comme suit :

1^{ère} phase : Chaque poule disputera un championnat en aller retour. Un classement de la 1^{ère} à 6^{ème} place sera établi à la fin de cette phase.

- Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des deux poules composeront lors de la 2^{ème} phase, la poule qui disputera l'accession en Nationale Une (01) "A". L'ordre des rencontres sera établi selon le classement de la 1^{ère} phase à savoir le meilleur 1^{er} et 2^{ème} des deux poules.
- Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place des deux poules composeront lors de la 2^{ème} phase, deux (02) poules A et B de quatre (04) équipes, réparties selon leur situation géographique, disputeront la relégation.

2^{ème} phase :

- Pour l'accession : Elle se disputera en aller - retour (06 journées), à l'issue de laquelle le Club classé 1^{er} accédera en Nationale Une (01) « A » pour la saison 2009/2010 et reste tributaire de la satisfaction aux exigences du cahier de charges.
- Pour la relégation : Elle se disputera en aller - retour (06 journées), à l'issue de laquelle les équipes classées 4^{ème} des deux (02) poules seront reléguées au palier inférieur.

ARTICLE 6 : Le classement est établi de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait : 0 point.

ARTICLE 7 : En cas d'égalité de points il sera tenu compte par ordre :

- Du set avérage général quotient
- Du point avérage général « «
- Du set avérage particulier « «
- Du point avérage particulier « «

ARTICLE 8 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB.

Ainsi, il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.

ARTICLE 9 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 10: Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de : force majeure. Un changement peut être autorisé, après une demande (6 jours avant la rencontre) et un avis de virement de 3.000,00DA au compte de la FAVB.

ARTICLE 11 : Tout problème de transmission des fax relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 12 : Les clubs doivent s'acquitter des amendes après chaque fin de phase et avant d'entamer la suivante, faute de quoi la réglementation en vigueur, sera appliquée.

ARTICLE 13 : Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserve ni restriction le présent règlement.

ARTICLE 14: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la FAVB (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/f à l'article 9 du Guide National et porter sur la feuille de match.

CALENDRIER NATIONALE UNE « B » SENIORS DAMES

1^{ère} phase :

Poule Centre Est

Aller Journées	Rencontres			Retour Journées
1 ^{ère} 18-19/12/2008	SVB - CAF	NRS - RCB	JSA - JSCM	6 ^{ème} 29-30/01/2009
2 ^{ème} 25-26/12/2008	CAF - JSCM	RCB - JSA	SVB- NRS	7 ^{ème} 05-06/02/2009
3 ^{ème} 01-02/01/2009	NRS - CAF	JSA - SVB	JSCM - RCB	8 ^{ème} 12-13/02/2009
4 ^{ème} 08-09/01/2009	CAF - RCB	SVB - JSCM	NRS - JSA	9 ^{ème} 19-20/02/2009
5 ^{ème} 22-23/01/2009	JSA - CAF	JSCM - NRS	RCB - SVB	10 ^{ème} 05-06/03/2009

Poule Centre Ouest

Aller Journées	Rencontres			Retour Journées
1 ^{ère} 18-19/12/2008	RUBA - USMB	NRCO - WAT	ATMA - RIJA	6 ^{ème} 29-30/01/2009
2 ^{ème} 25-26/12/2008	USMB - RIJA	WAT - ATMA	RUBA - NRCO	7 ^{ème} 05-06/02/2009
3 ^{ème} 01-02/01/2009	NRCO - USMB	ATMA - RUBA	RIJA - WAT	8 ^{ème} 12-13/02/2009
4 ^{ème} 08-09/01/2009	USMB - WAT	RUBA - RIJA	NRCO - ATMA	9 ^{ème} 19-20/02/2009
5 ^{ème} 22-23/01/2009	ATMA - USMB	RIJA - NRCO	WAT - RUBA	10 ^{ème} 05-06/03/2009

2^{ème} Phase :

Accession

Aller Journées	Rencontres		Retour Journées
1 ^{ère} 19-20/03/2009	1 - 4	2 - 3	4 ^{ème} 23-24/04/2009
2 ^{ème} 26-27/03/2009	4 - 2	3 - 1	5 ^{ème} 30/04-01/05/2009
3 ^{ème} 02-03/04/2009	3 - 4	1 - 2	6 ^{ème} 07-08/05/2009

Relégation

Aller Journées	Rencontres		Retour Journées
1 ^{ère} 19-20/03/2009	1 - 4	2 - 3	4 ^{ème} 23-24/04/2009
2 ^{ème} 26-27/03/2009	4 - 2	3 - 1	5 ^{ème} 30/04-01/05/2009
3 ^{ème} 02-03/04/2009	3 - 4	1 - 2	6 ^{ème} 07-08/05/2009

REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT NATIONAL DIVISION DEUX « SENIORS HOMMES »

ARTICLE 1 : Une compétition, dénommée Championnat National Division Deux - Seniors Hommes, est organisée par la FAVB, pour la saison sportive 2008 - 2009.

ARTICLE 2 : La Division Deux est ouverte aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratif et financier vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3 : La Division Deux regroupe les équipes Seniors Hommes de la Ligue Pôles, réparties conformément aux poules géographiques arrêtées par la FAVB. Aucune équipe nouvellement créée ne doit être acceptée. Les nouvelles adhésions et affiliations sont soumises à l'appréciation de la FAVB et le nouveau club sera intégré dans le Championnat de Wilaya le plus proche.

ARTICLE 4 : L'engagement des Jeunes catégories en Championnat de Wilaya (conformément à l'article 1 des règlements généraux) est obligatoire pour les équipes engagées en Division Deux. L'inexistence, le forfait ou l'abandon des Championnats de Jeunes en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits à la participation au tournoi d'accession ou à l'accession.

ARTICLE 5 : L'organisation de la compétition est assurée par les Ligues de Wilaya conformément au découpage arrêté par la FAVB.

ARTICLE 6 : Cette compétition se déroule en trois phases.

- 1^{ère} Phase : au niveau de la wilaya, en aller et retour du 03/11/2008 au 23-24/04/2009

- 2^{ème} Phase : Inter poules, entre les premiers des deux poules d'une même ligue de wilaya ou de région, 07-08/05/2009

- 3^{ème} Phase : Tournoi d'accession en Nationale Une B. Il aura lieu 21 et 22 Mai 2009; conformément aux conditions arrêtées dans le règlement sportif du tournoi d'accession et du cahier de charges.

ARTICLE 7 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB.

Le classement est établi de la manière suivante :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait: 0 point.

ARTICLE 8 : Ainsi, il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevante.

ARTICLE 9 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 10 : l'homologation des licences est assurée par les Ligues organisatrices du Championnat après satisfaction de l'engagement des jeunes catégories.

ARTICLE 11: le barème des frais d'arbitrage applicable à cette division est celui de la wilaya.

ARTICLE 12: les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement arrêtés par la FAVB auprès des ligues de wilaya organisatrices.

ARTICLE 13: les ligues de wilaya sont tenues d'appliquer le présent règlement et de préparer l'ensemble des conditions pour le bon déroulement de la compétition.

ARTICLE 14: les cas non prévus par le présent règlement seront traités par le Bureau Fédéral.

ARTICLE 15: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/f à l'article 9 du Guide National et porter sur la feuille de match.

REPARTITION DES POULES DU CHAMPIONNAT NATIONAL DIVISION DEUX - SENIORS HOMMES

SUD

Laghouat - Ghardaïa

OUEST

Oran

CENTRE

Alger - Blida

CENTRE EST

Sétif

EST

Constantine - Batna

REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL - SENIORS DAMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée championnat National Promotionnel Seniors Dames est organisée par la FAVB, pour la saison sportive 2008-2009.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte aux équipes Seniors Dames, affiliées et en règle sur les plans financier et administratif, vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.

ARTICLE 3 : Cette compétition regroupe l'ensemble des équipes féminines Espoirs, juniors ou cadettes évoluant en Nationale Une A et B et issues des régions ou activant au sein des ligues de wilaya en catégorie juniors/Seniors Dames.

ARTICLE 4 : L'organisation de cette compétition est assurée par les Ligues de Wilaya conformément au découpage arrêté par la FAVB.

ARTICLE 5 : La compétition se déroulera dans l'intervalle des championnats de la Nationale Une A et B.

ARTICLE 6 : La participation des CSA de la Nationale Une A et B à cette compétition est obligatoire avec une équipe espoirs, juniors ou cadettes. Dans le cas contraire, l'équipe défaillante perd l'ensemble des droits liés au titre, au maintien ou à l'accession des divisions Une A et B; en plus des sanctions prévues par les règlements généraux.

ARTICLE 7 : Cette compétition se déroule en deux phases :

A - phase wilaya : chaque poule disputera un championnat aller et retour conformément au découpage effectué par la FAVB.

B - à l'issue de la phase Wilaya, les quatre (04) champions des ligues, disputeront en 1/2 finale et Finale le titre national, qualificatif au Champions Arabe des clubs.

C - par ailleurs, l'issue de cette phase, les quatre (04) champions des ligues non engagées au Championnat National Une A et B Seniors Dames, disputeront un tournoi d'accession en Nationale Une B, les 26 et 27 Mai 2009, conformément au règlement du tournoi d'accession.

ARTICLE 8 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableaux de marque et feuille de match, tiges et toise fournis par l'équipe recevante.
- Plaquettes de changement

ARTICLE 9 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants.
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint.
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B.
- Le Kinésithérapeute

ARTICLE 10 : Le classement est établi et arrêté selon le barème suivant :

- Match gagné : 02 points
- Match perdu : 01 point
- Forfait : 00 point

ARTICLE 11 : En cas d'égalité de points, il sera tenu compte et, par ordre :

- o Set avérage général Quotient.
- o Point avérage général Quotient
- o Set avérage particulier Quotient
- o Point avérage particulier Quotient

ARTICLE 12 : les Ligue désignées organisatrices sont chargées de l'application du présent règlement et de la préparation de l'ensemble des conditions pour le bon déroulement de la compétition.

ARTICLE 13 : Les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement arrêtés par la FAVB auprès des Ligues de wilaya organisatrices.

ARTICLE 14 : Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par le bureau exécutif de la FAVB

ARTICLE 15: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère "FAVB ou ligues" (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/à l'article 9 du Guide National et porter sur la feuille de match.

REPARTITION DES POULES DU CHAMPIONNAT NATIONAL PROMOTIONNEL -SENIORS DAMES-

Ouest : Oran

Centre : Alger- Tizi-Ouzou

Centre Est : Béjaia

REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE D'ALGERIE

TOUTES CATEGORIES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée « Coupe d'Algérie » est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et à ses structures décentralisées. Ces associations doivent être en règle vis-à-vis de celles-ci. La formule utilisée est « élimination directe ». Tout forfait à partir du tour fédéral, entraînera une pénalité et l'équipe fautive sera déclarée forfait pour la saison suivante.

ARTICLE 3 : Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

Masculine : 04 catégories : Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

Féminine : 03 catégories : Minimes, Cadettes et Juniors/Seniors

ARTICLE 4 : En seniors hommes : Les douze (12) équipes de la Nationale Une "B" disputeront les 1/16 de finale. Les Six (06) qualifiées s'ajouteront aux dix (10) équipes de la Nationale Une "A" pour disputer les 1/8 de Finale.

ARTICLE 5 : Les rencontres se joueront sur terrain neutre et le club tiré en premier fournira la feuille de match, le tableau de marque et prendra en charge les frais du service d'ordre dont elle s'acquittera sur place.

ARTICLE 6 : Les ligues régionales et les ligues de wilaya sont tenues de transmettre les qualifiés en jeunes catégories conformément au calendrier administratif

Catégories Jeunes Masculine : avant le 10/01/2009

Catégories Féminines : Seniors Dames engagement avant le 15/11/2008

Minimes et Cadettes engagement avant le 31/12/2008

ARTICLE 7 : En catégorie jeunes (garçons) les équipes concernées par le tour fédéral sont : Les huit (8) équipes qualifiées des ligues régionales (conformément aux quotas arrêtés) et disputeront les 1/4 de finales de la Coupe d'Algérie.

ARTICLE 8 : L'organisation des tours des catégories féminines se fera en fonction du nombre d'équipes engagées auprès à la FAVB. Les équipes non affiliées directement à la FAVB et qui s'engagent en coupe d'Algérie doivent s'acquitter des frais d'engagement conformément au barème financier.

ARTICLE 9 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableaux de marque et feuille de match fournis par l'équipe citée en premier
- Plaquettes de changement
- Ramasseurs de balles tiges
- Toise pour les catégories Seniors Hommes et Dames à la charge de la ligue de Wilaya domiciliaire.

ARTICLE 10 : Les vainqueurs de la Coupe d'Algérie dans les différentes catégories se verront attribuer un trophée à titre définitif. Pour les Seniors hommes et Juniors/Seniors Dames, les vainqueurs seront qualifiés à la Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de Coupe.

ARTICLE 11 : A partir des 1/4 de finale, pour les catégories Minimes - Cadets et Juniors garçons ainsi que pour les Minimes Filles et Cadettes, l'équipe doit présenter en plus de la licence et de la liste visée par la structure qui les gère, la pièce nationale d'identité (obligatoire), faute de quoi il lui sera interdit de participer à la rencontre et aura match perdu par pénalité.

ARTICLE 12 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes, sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants.
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint
- Le Médecin agréé par la F .A.V.B.
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 13 : Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par le Bureau Exécutif de la FAVB

ARTICLE 14 : Seuls les joueurs (ses) régulièrement qualifiés et figurant sur les listes disponibles sur le site Internet de la FAVB avant le 31/12/2008, seront autorisés à prendre part à la compétition.

ARTICLE 15: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère "FAVB ou ligues" (des athlètes, staffs techniques et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/à l'article 12 du Guide National et porter sur la feuille de match.

Catégorie d'âge et hauteur du filet Saison Sportive 2008/2009

Garçons

Age	Catégorie	Années de pratique	Hauteur du filet	Niveau scolaire	Observation
- 21 ans	Juniors	19 - 20 ans 1989 - 1990	243		
- 19 ans	Cadets	17 - 18 ans 1991 - 1992	243	Lycée	
- 17 ans	Minimes	14 - 15 - 16 ans 1993-1994	235	Collège	
- 15 ans	Benjamins	13 - 14 ans 1995 - 1996	220	Primaire	Mini volley 4vs4 et 6 vs 6
- 13 ans	Ecoles	10 - 11 - 12 ans 1997-1998-1999	200	Primaire	Mini volley 2vs2, 3vs 3, 4vs4 Jeux éducatifs

Filles

Age	Catégorie	Années de pratique	Hauteur du filet	Niveau scolaire	Observation
- 20 ans	Juniors	19 - 20 ans 1990 - 1991	224		
- 18 ans	Cadettes	15 - 16 - 17 ans 1992 - 1993 - 1994	220	Collège Lycée	
- 15 ans	Minimes	13 - 14 ans 1995 - 1996	215	Collège	
- 13 ans	Benjamines	11 - 12 ans 1997 - 1998	200	Primaire	Mini volley 4vs4 et 6 vs 6
- 11 ans	Ecoles	08 - 09 - 10 ans 1999 - 2000 - 2001	200	Primaire	Mini volley 2vs2, 3vs 3, 4vs4 Jeux éducatifs

Quota de Répartition des Qualifiés

Regions	Jeunes Catégories
EST	1
CENTRE EST	2
CENTRE	2
OUEST	1
SUD	1
EXTREME SUD	1

REGLEMENT SPORTIF DES TOURNOIS D'ACCESSION EN NATIONALE UNE SENIORS HOMMES ET DAMES

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée « Tournoi d'accession » en Nationale Une B Seniors Hommes et Dames est organisée par la FAVB pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : Cette compétition regroupera :

Seniors Hommes :

Les cinq (05) équipes, championnes des inters poules de la Nationale deux Seniors Hommes engagées dans les différentes catégories (conformément à l'article 1 des règlements généraux), auprès des ligues de wilaya et le représentant de l'extrême Sud, et en règle sur le plan administratif et financier vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées disputeront un tournoi d'accession les 21 et 22 Mai 2009. Les six équipes seront réparties en deux poules A et B par tirage au sort.

Les équipes classées 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule, joueront en croisée ½ Finale et Finale (A1 Vs B2 et A2 Vs B1). A l'issue de la finale, le vainqueur et le finaliste accéderont en nationale une B dans le respect du cahier de charges.

En cas de défaillance du représentant de l'extrême Sud, il sera remplacé par l'équipe classée 2^{ème} de la région Sud.

Seniors Dames :

Les quatre (04) équipes championnes des ligues, issues du championnat national promotionnel non engagées au Championnat National Une A et B Seniors Dames et l'équipe universitaire et le représentant du Sud, ou, à défaut, les deux premiers du Championnat Universitaire disputeront le tournoi d'accession les 26 et 27 Mai 2009 et seront réparties en deux poules, A et B par tirage au sort. A l'issue du tournoi, les équipes classées premières des deux poules accéderont en nationale une B.

ARTICLE 3 : Cette compétition se déroule selon la formule tournoi, chacun contre chacun, au niveau des poules.

ARTICLE 4 : L'ordre de désignation des rencontres pour le tournoi d'accession se fera selon la table de Berger, après attribution d'un numéro pour chaque équipe, et à un tirage au sort.

ARTICLE 5 : Le classement est établi et arrêté selon le barème suivant :

Match gagné : 02 points

Match perdu : 01 point

Forfait : 00 point

ARTICLE 6 : En cas d'égalité de points, il sera tenu compte et, par ordre :

- Set avé age général Quotient.
- Point avéage général Quotient
- Set avéage particulier Quotient
- Point avéage particulier Quotient

ARTICLE 7 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il sera fait obligation de :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableaux de marque et feuille de match fournis par l'équipe citée en premier
- Plaquettes de changement

- Drapeaux de juges de lignes fournis par la structure désignée par la FAVB

ARTICLE 8 : Seules les personnes dûment licenciées et, en tenues uniformes, sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- les six (06) joueurs remplaçants.
- L'entraîneur
- L'entraîneur adjoint
- Le Médecin agréé par la FAVB
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 9 : Un (e) joueur (se) absent lors d'une journée, pourra prendre part au reste du tournoi, mais devra figurer au préalable sur la liste présentée par le club au début de la compétition. Les arbitres sont tenus de vérifier les listes et les licences avant le début de chaque match.

ARTICLE 10 : L'équipe utilisant un joueur « Libéro » durant le tournoi, devra le mentionner sur la liste d'engagement présentée par le club lors de la 1^{ère} journée. Le « Libéro » évoluera durant toute la durée du tournoi uniquement à ce poste et ne fera l'objet d'un changement qu'en cas de blessure. Dans ce cas, il sera permis le choix d'un autre joueur à ce poste.

Le joueur « Libéro » doit porter un uniforme (ou casaque/ chasuble pour le « Libéro » nouvellement désigné) dont au moins le maillot doit contraster nettement avec la couleur des maillots du reste de l'équipe. L'uniforme du « Libéro » peut avoir un dessin particulier, mais il doit être numéroté comme le reste de l'équipe.

ARTICLE 11 : L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de wilaya (conformément aux règlements généraux), un forfait ou un abandon de la compétition, au cours de la saison, entraîne automatiquement le retrait des droits de participation au tournoi d'accession où à l'accession.

ARTICLE 12 : Les clubs participants au tournoi d'accession sont tenus de connaître et d'appliquer ce présent règlement sans réserve ni restriction.

ARTICLE 13 : Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère (des athlètes, staffs technique et dirigeants). Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/f à l'article 8 du Guide National et porter sur la feuille de match.

REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE NATIONAL JEUNES

ARTICLE 1 : La Fédération Algérienne de VolleyBall organise pour la saison sportive 2008/2009 un challenge national jeune.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et aux ligues de wilaya, et en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées.

ARTICLE 3 : Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

Garçons : Minimes – Cadets – Juniors.

Filles : Minimes – Cadettes.

ARTICLE 4 : La participation des CSA engagés en Division Nationale Une, A et B, et en Division Nationale 2, dans les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors est obligatoire (conformément à l'article 1 des règlements généraux). L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits stipulés dans les règlements spécifiques de chaque compétition. Ces sanctions s'ajouteront à celles prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Cette compétition se déroule en quatre phases.

- A. Phase de Wilaya, du 01/10/2008 au 19/03/2009. Elle regroupera les équipes des Wilayates, conformément au nouveau découpage géographique.
- B. Phase régionale, sous forme étalée, du 03 - 04 au 01/05/2009. Elle regroupera les Champions des Wilayates conformément aux quotas arrêtés.
- C. Phase inter régions, elle regroupera les représentants des régions, conformément aux quotas arrêtés, par élimination directe, 14 - 15/05/2009
 - Représentant « EST » - représentant « CENTRE EST 1 »
 - Représentant « OUEST » - représentant « CENTRE »
 - Représentant « SUD » - représentant « CENTRE EST 2 »
 - Représentant « EXTREME SUD » - représentant « CENTRE 2 »
- D. Phase Nationale, elle regroupera les quatre qualifiés de la phase inter régions, en 1/2 finales et finale, par tirage au sort, les 02 et 03 Juillet 2009.

ARTICLE 6 : Les rencontres de l'inter- régions se dérouleront sur terrain neutre, au mieux des intérêts des associations participantes. Le club cité en premier fournira la feuille de match et le tableau de marque.

ARTICLE 7 : Les ligues régionales sont tenues de transmettre les qualifiés conformément aux délais calendaires arrêtés.

ARTICLE 8 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableaux de marque et feuille de match, Tiges et toise fournis par l'équipe citée en premier
- Plaquettes de changement

ARTICLE 9 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- o Les six (06) joueurs remplaçants.
- o L'Entraîneur.

- L'Entraîneur Adjoint.
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B.
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 10: Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère (des athlètes, staffs technique et dirigeants), faute de quoi il lui sera interdit de participer à la rencontre et aura match perdu par pénalité. Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/f à l'article 9 du Guide National et porter sur la feuille de match. Durant les phases régionale, inter région et nationale, la pièce nationale d'identité est obligatoire.

ARTICLE 11: Les vainqueurs du challenge National se verront attribuer un trophée à titre définitif.

ARTICLE 12: Les équipes qui déclarent forfait lors de la phase inter régions et nationale, seront pénalisées pour la saison prochaine.

NB/ * L'équipe pénalisée pour la saison 2008/2009 pour avoir déclaré forfait lors de la saison 2007/2008 est :Néant

ARTICLE 13: Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par le bureau exécutif de la FAVB.

ARTICLE 14: Seuls les joueurs (ses) régulièrement qualifiés et figurant sur les listes disponibles sur le site Internet de la FAVB avant le 31/12/2008, seront autorisés à prendre part à la compétition.

Quota des Qualifiés aux tours
Régionaux Coupe d'Algérie Challenge National
Et Challenge National Promotionnel

Constantine - Mila Skikda - Annaba	2
Batna - Biskra - El Oued	2
Extrême Sud (Illizi - Tamanrasset)	1
Ghardaia - Ouargla	1
Laghouat - Djelfa	1
Mascara - Saida - Tiaret - Sidi Bellabes Oran - Tlemcen - Mostaganem	3
Blida - Chlef - Médéa	1
Alger	2
Tizi Ouzou - Bumerdes	1
Bejaia - Jijel	2
Sétif	2

**REGLEMENT SPORTIF DU CHALLENGE NATIONAL
PROMOTIONNEL - JEUNES**

ARTICLE 1 : Une compétition dénommée challenge National Promotionnel Jeunes est organisée par la FAVB, pour la saison sportive 2008/2009.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et aux ligues de wilaya, et en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées ; et non qualifiées à la phase régionale du Challenge National

ARTICLE 3 : Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

Masculine : Minimes - Cadets - Juniors.

Féminine : Minimes - Cadettes.

ARTICLE 4 : La participation des CSA engagés en Division Nationale Une "A" et "B", et en Division Nationale deux, dans les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors est obligatoire (conformément à l'article 1 des règlements généraux). L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits stipulés dans les règlements spécifiques de chaque compétition. Ces sanctions s'ajouteront à celles prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La compétition se déroulera en quatre phases

A- Phase Wilaya, du 02/04 au 01/05/2009. Elle regroupe les équipes des wilayas, conformément au nouveau découpage, géographique, et non qualifiées, à la phase régionale du challenge national.

B- Phase régionale, en un tournoi, 14 et 15/05/2009 Elle regroupera les champions des wilayas conformément aux quotas arrêtés.

C- Phase inter régions : elle regroupera les représentants des régions, conformément aux quotas arrêtés, par élimination directe, 28 et 29/05/2009

Représentant « E S T » - Représentant « CENTRE EST 1 »

Représentant « OUEST » - Représentant « CENTRE 1 »

Représentant « S U D » - Représentant « CENTRE EST 2 »

Représentant « EXTREME SUD » - Représentant « CENTRE 2 »

D- Phase Nationale : elle regroupera les qualifiés de la phase inter régions, en 1/2 finale et finale, par tirage au sort, 02 et 03 Juillet 2009 pour disputer le titre de Champion d'Algérie du Challenge promotionnel.

ARTICLE 6 : Les rencontres de l'inter- régions se dérouleront sur terrain neutre, au mieux des intérêts des associations participantes. Le club cité en premier fournira la feuille de match et le tableau de marque.

ARTICLE 7 : Les ligues régionales sont tenues de transmettre les qualifiés conformément aux délais calendaires arrêtés et au règlement du Challenge National Jeunes.

ARTICLE 8 : Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB. Ainsi, il sera fait obligation d'avoir :

- o Tenues conformes à la réglementation.
- o Tableaux de marque et feuille de match fournis, tiges et toise fournis par l'équipe citée en premier

- Plaquettes de changement

ARTICLE 9 : Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les six (06) joueurs remplaçants.
- L'Entraîneur.
- L'Entraîneur Adjoint.
- Le Médecin agréé par la F.A.V.B.
- Le Kinésithérapeute.

ARTICLE 10 : Les Clubs doivent présenter au corps arbitral avant les rencontres en plus des licences, une liste établie et visée par la structure qui les gère (des athlètes, staffs technique et dirigeants), faute de quoi il lui sera interdit de participer à la rencontre et aura match perdu par pénalité. Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu c/à l'article 9 du Guide National et porter sur la feuille de match. Durant les phases régionale, inter région et nationale, la pièce nationale d'identité est obligatoire.

ARTICLE 11 : Les vainqueurs du challenge National Promotionnel se verront attribuer un trophée à titre définitif.

ARTICLE 12 : Les équipes qui déclarent forfait lors de la phase inter régions et nationale, seront pénalisées pour la saison prochaine.

NB/ * L'équipe pénalisée pour la saison 2008/2009 pour avoir déclaré forfait lors de la saison 2007/2008 est : NRBBA en Juniors Garçons.

ARTICLE 13 : Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par le bureau exécutif de la FAVB.

ARTICLE 14 : Seuls les joueurs (ses) régulièrement qualifiés et figurant sur les listes disponibles sur le site Internet de la FAVB avant le 31/12/2008, seront autorisés à prendre part à la compétition.

Prospection, Détection et Sélection Des Jeunes Talents

ARTICLE 1 : Une opération de prospection, détection et sélection des jeunes talents est organisée par :

- Les ligues de Wilaya
- Les ligues Régionales
- La FAVB

ARTICLE 2 : Cette opération est obligatoire pour la catégorie Minime Masculine et féminine et facultative pour les catégories Cadets, Juniors garçons et Cadettes Filles.

Catégories	Garçons	Filles
Minimes	(-17 ans) 15-16 ans Né en 1993-1994	(-15 ans) 13 -14 ans né en 1995 -1996

ARTICLE 3 : Une commission technique doit être mise en place par la structure organisatrice, pour une meilleure préparation et organisation. Cette commission sera présidée par les Directeurs technique Wilaya ou Régionale ou Nationale selon l'étape.

ARTICLE 4 : l'opération se déroulera en 3 phases :

Phase Wilaya: vacances d'hiver 2008 elle regroupera les sélections des ligues jumelées et/ou les clubs.

Phase Régionale: vacances de printemps 2009 elle regroupera les Sélections des ligues Pôles au sein de chaque région (05 régions : Sud, Centre, Centre Est, Centre Ouest et l'Est).

Phase Nationale: vacances d'Eté elle regroupera les cinq (05) Sélections régionales et les ligues Pôles d'Alger, Sétif et Béjaia pour les Minimes garçons et Alger, Béjaia et Tizi Ouzou pour les Minimes filles.

ARTICLE 5 : Les ligues Pôles durant la phase nationale, devront présenter une sélection en dehors des éléments retenus en sélection régionale.

ARTICLE 6 : Durant les différentes phases, les organisateurs seront tenus d'organiser des journées pour les tests anthropométriques et physiques qui seront arrêtés par la Direction Technique Nationale. A la fin des phases Wilaya et Régionale, l'ensemble des résultats devront être envoyés à la FAVB, accompagnés d'un rapport détaillé. La priorité dans le choix, devra être orientée vers le critère de la Taille.

ARTICLE 7 : Des récompenses seront offertes aux ligues et associations qui auront présenté le nombre le plus important et/ou les meilleurs éléments de perspective.

ARTICLE 8 : Seuls les joueurs (ses) régulièrement qualifiés et figurant sur les listes disponibles sur le site Internet de la FAVB avant le 31/12/2008, seront autorisés à prendre part à l'opération.

Tableau prédictif de la taille "GARÇONS"

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	210 (cm)	205 (cm)	200 (cm)	195 (cm)	190 (cm)	185 (cm)

8	72,2		151,6	148,0	144,4	140,8	137,2	133,6
9	75,4	3,2	158,3	154,6	150,8	147,0	143,3	139,5
10	78,2	2,8	164,2	160,3	156,4	152,5	148,6	144,7
11	80,9	2,7	169,9	165,8	161,8	157,8	153,7	149,7
12	83,9	3	176,2	172,0	167,8	163,6	159,6	155,2
13	87,5	3,6	183,8	179,4	175,0	170,6	166,3	161,9
14	91,5	4	192,2	187,6	183,0	178,4	173,9	169,3
15	95,2	3,7	199,9	195,2	190,4	185,6	180,9	176,1
16	98,1	2,9	206,0	201,1	196,2	191,3	186,4	181,5
17	99,1	1,3	208,7	203,8	198,8	193,8	188,9	183,9
18	100	0,6	210	205	200	195	190	185

Tableau prédictif de la taille "FILLES"

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	200 cm	195 cm	190 cm	185 cm	180 cm	175 Cm
8	77,8		155,6	151,7	147,8	143,9	136,2	136,2
9	81,1	3,3	162,2	158,1	154,1	150,0	146,0	141,9
10	84,5	3,4	169,0	164,8	160,6	156,3	152,1	147,9
11	88,4	3,9	176,8	172,4	168,0	163,5	159,1	154,7
12	92,5	4,1	185,0	180,4	175,8	171,1	166,5	161,9
13	95,5	3	191,0	186,2	181,5	176,5	171,9	167,1
14	97,6	2,1	195,2	190,3	185,4	180,6	175,7	170,8
15	98,8	1,2	197,6	192,7	187,7	182,8	177,8	172,9
16	99,8	1	199,6	194,6	189,6	184,6	179,6	174,7
17	99,9	0,1	199,8	194,8	189,8	184,8	179,8	174,8
18	100	0,1	200	195	190	185	180	175

REGLEMENT SPORTIF MINI VOLLEY

Article 1: Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées aux ligues de wilaya qui sont en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB.

Article2: Cette compétition est réservée aux catégories écoles et benjamines :

Ecoles : Garçons : (-13 ans) nés en 1997, 1998,1999 et Filles :(-11 ans) nées en 1999,2000, 2001.

Benjamins : Garçons : (-15 ans) nés en 1995 - 1996 et Filles :(-13 ans) nées en 1997 - 1998.

Article 3:Les ligues de wilaya sont tenues d'organiser au minimum 08 tournois de mini volley par saison et de respecter les règles de jeu instaurées par la FAVB, visant le développement du VolleyBall national et la formation des jeunes.

Ecoles :

- Il est proposé deux types d'organisation, une sous forme de mini volley et l'autre sous forme de parcours et de jeux éducatifs :
 - Tableau représentant les dimensions du terrain et hauteur du filet.

Catégorie d'age	Jeu	Dimension du terrain et hauteur du filet	Niveau	Types de contacts
Garçons - 13 ans	2 vs 2	Largeur : 3 m Longueur : 6 m Hauteur : 2 m	Débutant	les trois contacts attrapés
	3 vs 3	Largeur : 4,5 m Longueur : 8 m Hauteur : 2 m	Intermédiaire	Les deux premiers contacts attrapés
Filles - 11 ans	4 vs 4	Largeur : 6 m Longueur : 12 m Hauteur : 2 m	Avancé	Le 2 ^{ème} contact attrapé

- Cette catégorie d'âge nous permet d'attirer le maximum de jeunes pour la pratique du volley-ball: les jeux des terrains réduits «mini volley", les concours de relais: permettent l'acquisition des différentes formes gestuelles pour l'apprentissage des éléments de bases de volley-ball.
 - Les relais : c'est toute les différentes courses de vitesse avec ou sans balle.
 - le parcours : organiser un schéma
- Il se déroule au moins une fois par trimestre

Benjamins :

	Formule 4 vs 4		Formule 6 vs 6	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Dimension	6m /12 m		8m /14 m	
Hauteur du filet	200	200	210	200

La formule du 4 contre 4 :

- Elle se déroule le premier semestre de la saison
- Chaque club doit participer avec quatre équipes (04) au minimum ou plus si l'organisation le permet.

La formule du 6 contre 6 :

- Elle se déroule le dernier semestre de la saison.
- Nombre de joueurs : 06 joueurs (ses) par équipe, pas de changement.

- Chaque club doit participer avec quatre (04) équipes au minimum ou plus si l'organisation le permet.

Règlement :

- le tournoi doit se dérouler au moins sur 05 cinq terrains
- Pour le gain du match, le nombre de sets et points restent à l'estimation de la ligue organisatrice (1set gagnant à 21 points avec changement de terrain à 10 points) ou (2 sets gagnants à 12 points).
- Le jeu : 3 contacts obligatoires par équipe.
- Utilisation du service bas.
- L'utilisation intentionnelle du pied pour le renvoi du ballon est interdite.
- Le renvoi intentionnel du ballon au 1^{er} ou au 2^{ème} contact est interdit.
- L'utilisation du libero est interdite.
- La spécialisation par zone est interdite (les joueurs doivent jouer dans toutes les zones et chaque joueur doit faire la passe
- Toute passe courte ou rapide avec intention tactique est interdite

CALENDRIER DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

N°	Opérations	Catégories	Dates	Lieux
01	17 ^{ème} Championnat Arabe des Nations	Hommes	18 – 26/12/2008	Bahrein
02	11 ^{ème} Championnat d'Afrique des Nations	Cadets	Décembre 2008	Egypte
03	10 ^{ème} Championnat d'Afrique des Nations	Cadettes	Décembre 2008	Tunisie
04	19 ^{ème} Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupes	Dames	Décembre 2008	Nigeria
05	20 ^{ème} Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupes	Hommes	Décembre 2008	Egypte
06	Championnat Arabe des Clubs	Dames	Janvier 2009	Egypte
07	Championnat Arabe des Clubs	Hommes	Février 2009	Syrie
08	24 ^{ème} Championnat d'Afrique des Clubs Champions	Dames	Mars/Avril 2009	Non désigné
09	27 ^{ème} Championnat d'Afrique des Clubs Champions	Hommes	Mars/Avril 2009	Non désigné
10	Tournoi pré qualificatif zone Afrique Championnat du Monde 2010 Italie	Hommes	Mai 2009	Non désigné
11	Jeux Méditerranéens	Hommes/ Dames	26/06 au 05/07/2009	Pescara (Italie)
12	Tournoi qualificatif zone Afrique Championnat du Monde 2010 Japon	Dames	Juillet/Août 2009	Non désigné
13	Championnats du Monde des moins de 18 ans	Cadettes	05 au 16/08	Non désigné
14	Championnats du Monde des moins de 19 ans	Cadets	19 au 30/08	Italie
15	Championnat Arabe des Nations Juniors ou Cadets né 1991	Juniors ou Cadets	Août 2009	Liban/ou Lybie
16	17 ^{ème} Championnat d'Afrique des Nations	Dames	Septembre 2009	Non désigné
17	17 ^{ème} Championnat d'Afrique des Nations	Hommes	Septembre 2009	Non désigné
18	2 ^{ème} Jeux Islamiques	Hommes	23 au 30/10	Iran
19	Coupe du Monde Féminine et Masculin	Hommes/ Dames	04 au 15/11	Japon
20	19 ^{ème} Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupes	Dames	Décembre 2009	Non désigné
21	20 ^{ème} Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupes	Hommes	Décembre 2009	Non désigné

CALENDRIER ADMINISTRATIF

N°	Opérations	Date Limite	Observations
----	------------	-------------	--------------

01	Mutations saison 2008/2009	09/09/2008	Dépôt du dossier complet
02	Dépôt cahier de charges		Un (01) Mois avant la date du début des Championnats
03	Régularisation frais d'engagement arbitrage, imprimés et impayés		Avant le dépôt de licences
04	Candidatures aux tournois nationaux et internationaux de Beach volley	31/11/2008	Avec cahier des charges
05	Tirage au sort 1/16 de finals seniors hommes Nationale I B	15/11/2008	Siège FAVB
06	Engagement des équipes seniors dames en coupe d'Algérie auprès de la FAVB	15/11/2008	Par Fax
07	Tirage au sort 1/16 de finale S/Dames	30/11/2008	. Siège FAVB
08	Confirmation de participation aux championnats arabes des clubs	30/11/2008	Par lettre et règlement des frais
09	Tirage au sort 1/8 de finale hommes et dames	27/12/2008	Siège FAVB
10	Prêt – échange	31/12/2008	Dépôt dossier complet
11	Engagement des catégories jeunes féminines en Coupe d'Algérie	31/12/2008	Par fax
12	Transmission des qualifiés aux 1/4 de finales jeunes catégories masculines	10/01/2009	Par fax
13	Tirage au sort 1/4 de finales toutes catégories	31/01/2009	Siège FAVB
14	Confirmation de participation aux championnats d'Afrique des clubs champions	31/01/2009	Par lettre et règlement des frais
15	Tirage au sort 1/2 finales	07/03/2009	Siège FAVB
16	Transmission des qualifiés au challenge national régional par les ligues de wilaya aux ligues régionales	19/03/2009	Par fax
17	Transmission des qualifiés de la nationale deux seniors hommes à l'inter poule aux ligues régionales	25/04/2009	Par fax
18	Transmission des qualifiés au tournoi d'accession seniors hommes	16/05/2009	Par fax
19	Transmission des qualifiés au tournoi d'accession seniors dames	22/05/2009	Par fax
20	Transmission des qualifiés au championnat national promotionnel seniors dames	22/05/2009	Par fax
21	Transmission des qualifiées au challenge national promotionnel régionale	02/05/2009	Par fax
22	Transmission des qualifiés au challenge national inter région	02/05/2009	Par fax
23	Transmission des qualifiés au challenge national promotionnel inter région	16/05/2009	Par fax
24	Cahier de charges saison 2009/2010	-	1 mois du début des compétitions
25	Mutation saison 2009/2010	-	1 mois du début des compétitions
26	Régularisation frais engagement d'arbitrage	Un (01) Mois avant l'ouverture du Championnat	Par dépôt de chèque certifié ou virement bancaire

BAREME FINANCIER

N°	DESIGATION	MONTANT
----	------------	---------

01	- La première année d'affiliation à la FAVB - La première année d'affiliation à la Ligue :	10.000,00da 10.000,00da réparti comme suit: 6.000,00da à la ligue, 4.000,00da à la FAVB
02	- Engagement (par catégorie à verser à la structure où évolue la catégorie)	1.000,00da (S/D) 2.000,00da (S/H)
03	- Engagement coupe d'Algérie par catégorie : - pour les ligues - FAVB : S/D S/H - Engagement auprès FAVB, Coupe d'Algérie catégories féminines jeunes	2.000,00DA 10.000,00DA 12.000,00DA 2.000,00DA
04	Provision Arbitrage A/- <u>ligue de wilaya</u> : Championnat national promotionnel S/Dames..... Championnat national division Deux S/Hommes Challenge national jeunes et promotionnel : (01) à (02) catégories (03) catégories (04) catégories (05) à (06) catégories (07) à (08) catégories NB : La Ligue a le droit de procéder à une révision à la baisse des montants indiqués B/- <u>Ligues régionales</u> : Challenge national régional..... Challenge national promotionnel régional Inter poule division Deux S/Hommes..... Coupe d'Algérie jeunes catégories..... C/- <u>Fédération</u> : Division « Une A » Seniors Hommes..... Division « Une B » Seniors Hommes..... Division « Une A » Seniors Dames..... Division « Une B » Seniors Dames..... Tournoi d'accession Challenge national - inter région..... - nationale Challenge national promotionnel - Inter région..... - Nationale.....	22.000,00DA 33.000,00DA 8.000,00DA 10.000,00DA 12.000,00DA 15.000,00DA 18.000,00DA 2.000,00DA 1.000,00DA 3.000,00DA 1.000,00DA 145.200,00DA 145.200,00DA 72.600,00DA 72.600,00DA 10.000,00DA 1.000,00DA 2.000,00DA 500,00DA 1.000,00DA
05	- Enregistrement contrat de joueur par saison (échange - prêt- autres)	15.000,00DA
06	- Licence NB : Les ligues doivent verser 50% du Coût de la licence au compte de la FAVB 20 DA x(x licence) avant le 31/12/2008	40,00 DA l'unité
07	- Carnet de feuilles de match (50 feuillets)	1.200,00DA
08	- Abonnement PV, brochures et autres FAVB - Abonnement PV, brochures et guide Ligues	5.000,00DA 2.000,00DA
09	- Carnet de position	40,00 DA
10	- Transfert international : Athlète libéré pour l'étranger..... Athlète recruté pour l'Algérie :	400 Euro 40.000,00DA
11	- Confirmation des réserves (par virement) : Wilaya.....	300,00 DA

	: Régionale.....	500,00 DA
	: FAVB.....	1.000,00 DA
12	- Non confirmation des réserves : Wilaya : Régionale : FAVB	500,00 DA 1.000,00DA 2.000,00 DA
13	Appel contre décisions et droits d'évocation (par virement) : • Wilaya • Régionale • FAVB	750,00 DA 1.500,00 DA 3.000,00 DA
14	- Droits de mutations et démissions (par virement) : FAVB	2.000,00 DA
15	- Droits d'opposition mutations et démission (par virement) : FAVB	3.000,00 DA

NB : Ligne 10 : 400 Euros en dehors des conditions de la FAVB pour les joueurs des équipes nationales.

2 - FRAIS DE DEPLACEMENT :

16	Le barème kilométrique est fixée à	3,00 DA
17	Repas	350,00 DA
18	Découcher	700,00 DA
19	Indemnités forfaitaires de transport dans la Ville.	100,00 DA
20	Indemnité de transport aéroport lieu de la mission	500,00 DA

3 - ENCADREMENT /STAGES :

21	L'indemnité forfaitaire maximum pour l'encadrement de stage est fixée par jour	800,00 DA
----	--------------------------------------------------------------------------------	-----------

4 - Frais de participation aux compétitions internationales :

22	A virer auprès de la FAVB avant le déplacement :	20.000,00 DA
----	--------------------------------------------------	--------------

5 - Indemnités : Le barème applicable pour l'année 2008/2009 est le suivant :

Niveau de pratique	Position	M/G	M/C FILLES	C/G	J/S FILLES	J/G	S/H
Wilaya	1 ^{er}	75 DA	80 DA	100 DA	120 DA	120 DA	150 da
	2 ^{ème}	75 DA	80 DA	100 DA	120 DA	120 DA	150 da
	Marqueur	50 DA	60 DA	80 DA	100 DA	100 DA	120 DA
	Juge de ligne	50 DA	60 DA	80 DA	100 DA	100 DA	120 DA
Régionale	1 ^{er}	120 DA	140 DA	160 DA	200 DA	200 DA	220 DA
	2 ^{ème}	120 DA	140 DA	160 DA	200 DA	200 DA	220 DA
	Marqueur	80 DA	80 DA	100 DA	100 DA	100 DA	150 DA
	Juge de ligne	80 DA	80 DA	100 DA	100 DA	100 DA	150 DA
Nationale	1 ^{er}	200 DA	200 DA	250 DA	500 DA	400 DA	800 DA
	2 ^{ème}	200 DA	200 DA	250 DA	500 DA	400 DA	800 DA
	Marqueur	100 DA	100 DA	200 DA	250 DA	200 DA	400 DA
	Juge de ligne	100 DA	100 DA	200 DA	250 DA	200 DA	300 DA

ANNUAIRE FEDERAL : LIGUES

Ligues	Adresses	N° tel	Fax
Régionale Centre Est	B.P 366 BEJAIA RP	034/206.568	034/206.568
Régionale Est	5, Rue Kerrouche Abdelhamid Bp .409	031/93.88.23	031/93.87.60

	Constantine RP	031/93.87.60	031/93.88.23
Régionale Ouest	Palais des Sports ORAN	041/32.69.08	
Régionale Sud	BP.1301 LAGHOUAT	029/92.74.66	029/92.74.66
Régionale Centre Ouest	Salle oms Makaria 140 rue de tripoli Hussein Dey - ALGER	021/77.21.29	021/73.46.72
ALGER	56, rue LARBI Ben M'HIDI ALGER	021/73.43.46	021/73.43.46
ANNABA	Maison de jeunes, cité FLN ANNABA	038/83.56.19	038/83.56.19
BATNA	Edifice Des Ligues, Rue Saïd Sahraoui BATNA	033/80.42.37	033/80.42.37
BEJAIA	BP. 51 BEJAIA	034/22.89.75	034/22.89.75
BLIDA	BP.277 BLIDA	025/43.09.59	025/43.09.59
BOUMERDES	SALLE OMS BOUMERDES	024/89.56.56	024/89.56.56
CHLEF	Cité des Gazelles Maison des ligues CHLEF	027/77.39.10	027/77.39.10
CONSTANTINE	72, Rue LARBI Ben M'HIDI. BP12 CONSTANTINE	031/94.04.13	031/94.04.13
GHARDAIA	BP65 Cedex 01 Bab El Haddad GHARDAIA	029/88.89.90 029/88.89.06	029/88.89.90 029/88.15.33
JIJEL	BP68A JIJEL	034/47.55.15 034/47.36.36	034/47.55.15 034/47.82.48
LAGHOUAT	BP 274 LAGHOUAT	029/93.36.91	029/92.93.34
MASCARA	Stade De L'unité africaine MASCARA 29400	Der/045/81.58.01	045/81.58.01
MEDEA	OPOW Imam Lyes BP 431 MEDEA	025/58..40.38	025/58.40.38
MILA	BP.143 MILA	031/57.46.31	031/57.46.31
MOSTAGANEM	Maisons des jeunes Hassi Mameche MOSTAGANEM	045/21.68.81	045/21.68.81
ORAN	BP 269 ORAN RP 31 024	040.21.08.15	040.21.08.15
SETIF	67, Avenue ARRIBI MOKHTAR. Bp 69 RP SETIF	036/84.20.63	036/84.20.63
SIKDA	17, Rue MEKKI OURTILANI BP 119 SIKDA	038.70.12.07	038.70.12.07 030/92.68.93
TIARET	BP 66 bureau de poste BENEMARA DJILALI TIARET	046/41. 62.13	046/41. 62.13
TIZI-OUZOU	BP 471. RP TIZI-OUZOU	026/21.88.38	026/21.88.38
TLEMCEN	OPOW BIROUANA BP 213 TLEMCEN	043/27.89.75	043/27.89.75
SAIDA	39, rue Bessif Ahmed. Maisons des jeunes 24 avril SAIDA		048/51.82.65
OUARGLA	BP 99 OUARGLA		029/76.63.04
EL OUED	BP 144 EL OUED	032/24.78.41	032/24.78.41 032/24.06.66
DJELFA	BP 5248 DJELFA 17000	027/87.53.21	027/87.53.21
ILLIZI	Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya d'Illizi	029/42.27.45	029/42.11.05
BISKRA	Maison des ligues BISKRA.	Salle OMS 033/74.09.41	033/74.09.41

ANNUAIRE FEDERAL: ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	ADRESSES	N° TEL	FAX
ASW Bejaia	2, place Emir Abdelkader Bejaia	034/22.86.69	034/22.86.69

CA Constantine	Salle de Boxe – Route de Batna Constantine BP 300 Daksi	031/94.44.99	031/94.80.53
ES Sétif	BP 903 Sétif	036/93.70.30	036/84 38 36
MB Béjaia	Salle Amirouche sis, Rue El Hadi Bouzelmate. Béjaia 06000	034/22.61.18	034/22.61.18
Groupement Sportifs des Pétroliers	71, Chemin Cheikh Bachir El Ibrahimy BP 253 Hydra Alger	021/69.22.19 021/69.22.21	021/69.22.23 021/69.22.17
NA Hussein Dey	03, Rue Amar Bensemra Hussein Dey Alger	021/77.19.20	021/77.19.20
NC Béjaia	Salle Bleue Cité Naceria Béjaia 06000	034/21.52.52 034/21.22.47	034/21.52.52
NR B.B.Arriredj	Rue K F8 des martyres Bordj Bou Arreridj		035/68.11.46
PO Chlef	APC de CHLEF. BP 122 CHLEF	027/77.90.05	027/77.90.05
RIJ Alger	Complexe sportif RIJA 03, Rue des Frères Aissiou Ben Aknoun	021/91.48.66	021/91.48.66
ASVB/ USM Blida	Salle Benomari Ex Palais Des Sports. Bd Colonel Lotfi BLIDA	025/39.19.54 025/39.12.69	025/39.19.54 025/39.12.69
OE KSEUR	Stade de VolleyBall, Rue Ouarabah Madjid El Kseur	034/25.39.46 034/25.22.75	034/25.39.46
WO Rouiba	Complexe Sportif Salle OMS Abdelkader Kessal Rouiba	021/ 85.42.96	021/85.42.96
GS Chlef	Place solidarité, BP 04 CHLEF 02000	027/77.30.25	027/77.30.25
AC Tizi-Ouzou	Chez Ghezlaoui 07, rue Stiti Moh Said Tizi-Ouzou	-	026/22.38.52
CR Ain M'Lila	APC de Ain Millila 43000	032/45.14.30	032/45.14.30
MCB Laghouat	Salle OMS Dada Mohamed Oasis Nord BP 586 Maamoura Laghouat	029/93.10.51	029/93.36.91 029/93.10.51
ES Bethioua	Stade de VolleyBall les jardins BETHIOUA		041/47.02.67
ITR Sétif	Ecole Fondamentale Abdelhamid Laghoueg cité Yahyaoui 19000 Sétif	036/93.69.49	036/93.69.49
ATM Ain Turk	Maison de jeunes Tayeb Mahdi Rue Harichi Boumediene Ain Turk	041/45.29.13 Poste 231	041/44.42.39
NR Saidali			021/73.68.86
JS Azzazga	APC d'Azzazga Tizi-Ouzou		026/34 29 45
RU Ben Aknoun	Résidence Universitaire Taleb Abderahmane de Ben Aknoun	021/91.26.74	021/91.67.72
NRC Oran	Siège des palais des sports Oran		
Seddouk VB	Route de Seddouk Cne Seddouk 06500 Béjaia	034/ 32 35 17	034/ 32 31 61
OMédéa	OPOW Imam Elias Médéa	025/58.64.65	025/58.57.84
OCM Constantine	BP 028 Cité des Mûriers 25022 Constantine	031/62.44.50 031/61.56.17	031/62.44.50
RC M'Sila	BP 1120 RP 28000 M'sila		035/54.63.80
JM Batna	325, cité des 500 Logts Bt 05 Kechida Batna	033/86.16.66	033/80.27.25
S Ain Abassa	Salle des Sports Ain Abassa		036/ 83.94.40
ASU Constantine	BP 264 Mansourah Constantine	031/62.44.69	031/66.05.85 031/62.44.69
JSC Maatkas	Salle OMS Maatkas Tizi Ouzou BP 15151	-	026/23.73.00
CSA/Jeunesse Skikda	Salle OMS Frères Boucheche Cité Saker Skikda	038/75.68.04	038/75.68.04
Entente Sportive Sétifienne	Complexe Tlidjene Ex Tennis Club BPN°80 Sétif	036/93.86.40	039/93.86.40
Widad Amel Tlemcen			
RCBéjaia			
CAFréha			

INFORMATIONS UTILES

- Siège FAVB : Rue Ahmed OUAKED DELY Ibrahim Alger (en face entrée officielle du stade 5 juillet).
- Adresse pour transmettre votre courrier :
FAVB BP: 111 16.606 Dely Ibrahim - Alger.
- Téléphone FAVB: Standard 021.79.18.78 - 021.92.11.44
- Fax FAVB : 021.92.11.50 -
- Web: www.afvb.org
- Email: favb2004@yahoo
- Pour toutes opérations financières, procéder par virement, au compte FAVB

BEA. Code Banque : 002, Code Agence : 00018

N° de compte : 00200018180325041241

Adresse : 01, rue AREZKI HAMANI 16004 ALGER.

- Adresse Tribunal Arbitral des Sports (T.A.S)
Comité Olympique Algérienne BP 460 Ben-Aknoun 16306 Alger
- Les réunions du Bureau Fédéral : 1^{er} jeudi de chaque Mois
- Les réunions des Commissions Fédérales : Chaque Lundi

NB :

- ❖ Confirmation des réserves ;
- ❖ Opposition ;
- ❖ Droits de mutations ;
- ❖ Enregistrement contrats d'athlètes ;
- ❖ Appels :

Seul le paiement par virement au compte FAVB sus cité est accepté.